

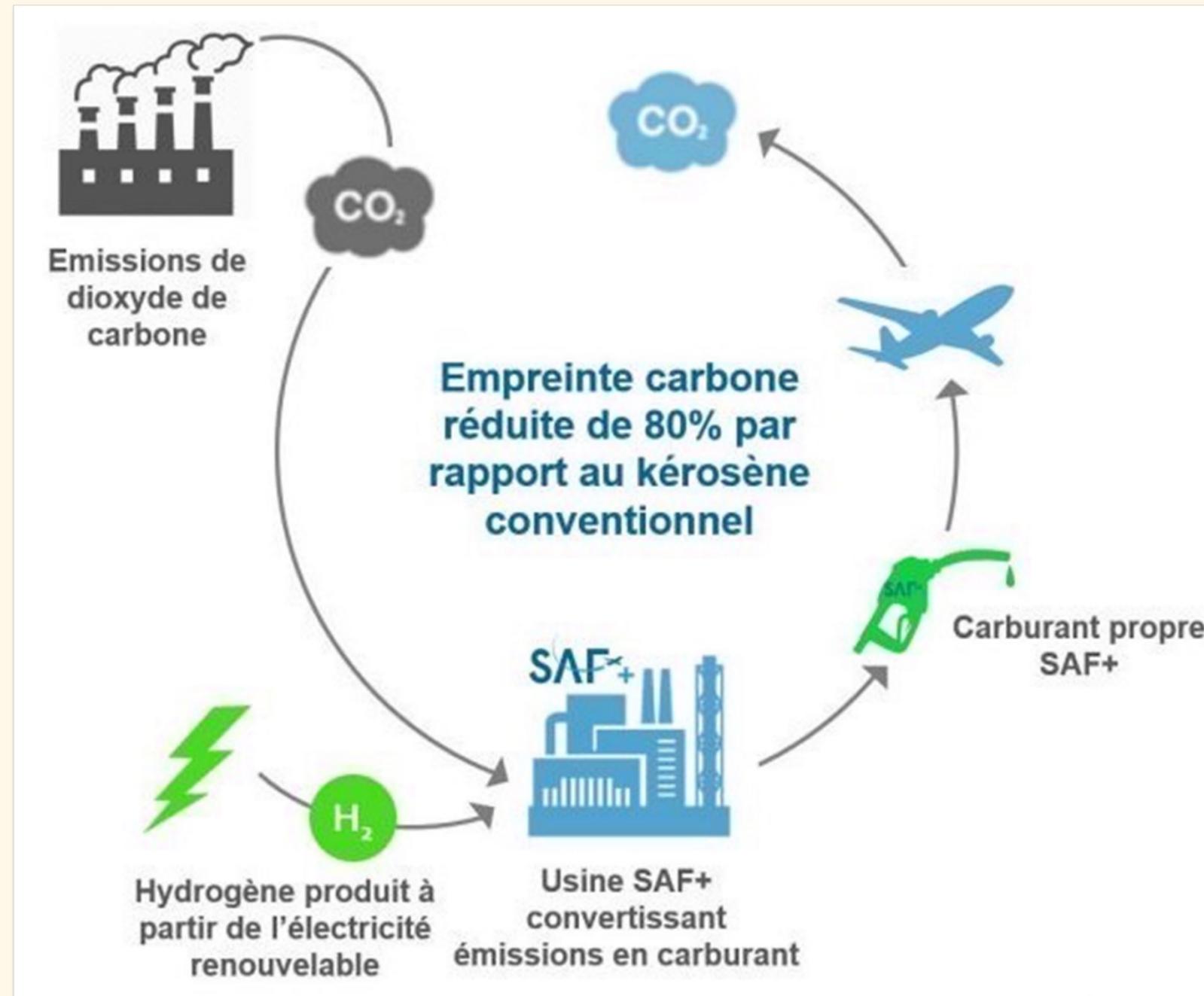


Jean Paquin
PDG

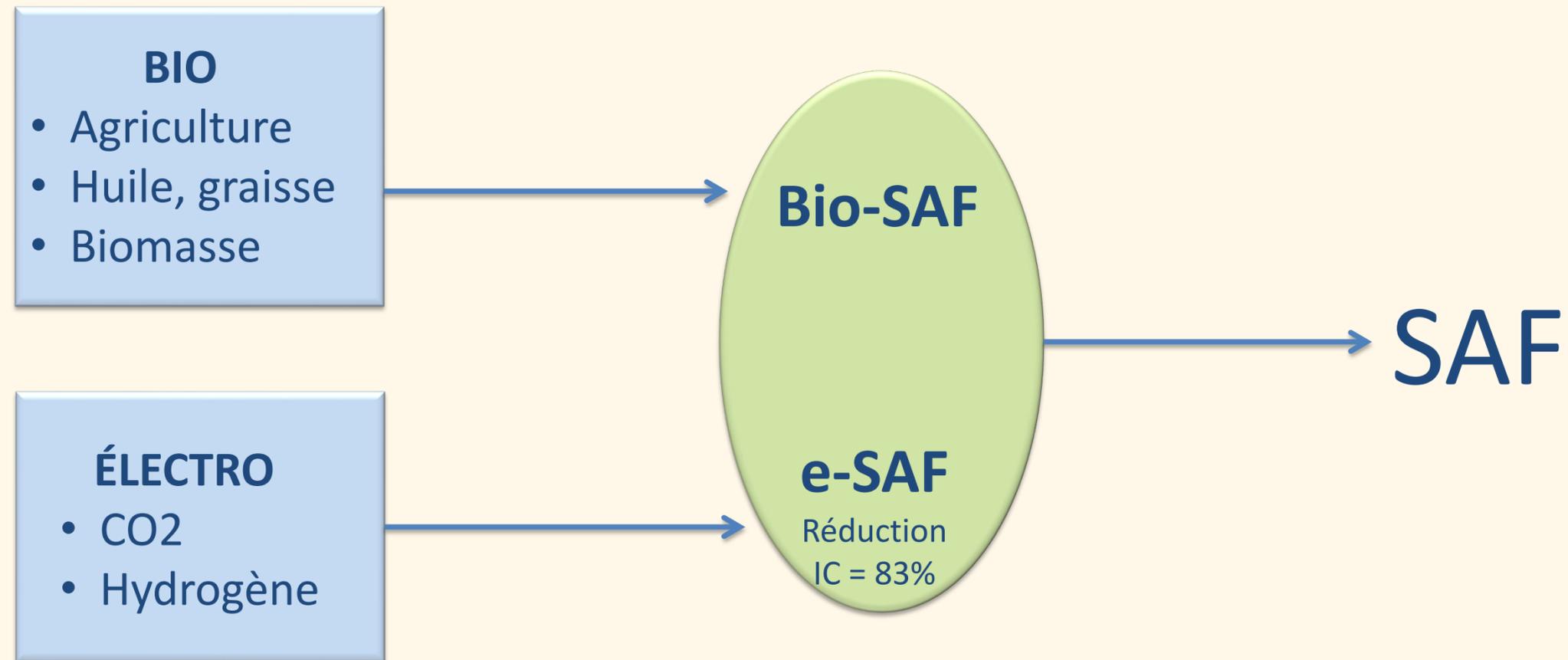
Carburants pour l'aviation durable (SAF)



Une solution d'économie circulaire liant l'aviation et l'industrie



Différentes manières de produire du SAF



Règlement sur les combustibles propres (RCP)

- Oblige les fournisseurs principaux à réduire l'intensité carbone (IC) de leurs émissions
- Sauf pour les fournisseur de carburéacteur (Jet Fuel)
- SAF+ peut s'inscrire à titre de **créateur enregistré** au marché (RCP)
- => générer des **unités de conformité** (UC)
- Le problème : nous ne savons pas quel sera le prix des UC sur le marché du RCP

Notre demande:

- Que le gouvernement établisse des règles claires

Crédit d'impôt pour les bio-carburants

- Le CI est pour le producteur de bio-carburant seulement
- Ne vise pas l'électro carburant

Notre demande

- Que le CI s'applique à tout les carburants synthétiques (eSAF)

Systeme de plafonnement et d'échange de droits d'émissions (SPEDE)

- Nous donne accès à du CO2 provenant de grands émetteurs (GE)
- Les GE doivent exclure les émissions transférées de leur déclaration annuelle
- Réduit leurs frais de couverture à la fin de la période de conformité (au 3 ans)
- Win-Win pour SAF+ et le GE

Régime de compensation et de réduction de carbone (CORSIA) – programme de l'OACI

- Accord international (entre pays)- donc pas de double comptage
- **Accord de Paris** vise les émissions au niveau national, et se sont les états qui ont la responsabilité de les déclarer sans double comptage
- Obligation de réductions sur le point d'être mise en place
- Les transporteurs aériens soumis sont très intéressés
- Le e-SAF est l'une des solutions favorites (réduction de l'IC est de 80%+)